



PPDC METZ NORD

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Info

NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du
Syndicat National de l'Éducation Physique

SNEP-FSU

182, avenue du Général Leclerc 54000 Nancy
Téléphone : 06.03.19.45.69
s3-nancy@snepfusu.net

TRIMESTRIEL n° 122/2025
OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti
57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro
N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1128 S 06762

ENTRE VŒUX ET VIGILANCE

À l'aube de cette nouvelle année, le SNEP-FSU tient d'abord à adresser à l'ensemble des collègues d'EPS, aux équipes éducatives et à leurs proches, ses vœux les plus sincères de santé, de sérénité et de réussite, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous espérons que 2026 saura retrouver le chemin de la confiance, de la reconnaissance de nos métiers et du sens du Service Public d'Éducation.

La question du **budget de l'Éducation Nationale** reste au cœur de nos préoccupations. Année après année, les restrictions et les suppressions de postes dégradent les conditions d'enseignement, fragilisent les équipes et mettent en péril l'ambition d'une école émancipatrice pour toutes et tous. Nous continuerons d'exiger des choix budgétaires à la hauteur des enjeux éducatifs, sociaux et sanitaires.

La **question des rythmes scolaires**, relancée par les travaux de la Convention citoyenne, doit aussi nous alerter. Derrière les discours d'intérêt de l'enfant, nous refusons toute réforme construite sans les personnels, sans prise en compte des réalités de terrain, et qui risquerait d'alourdir encore les conditions de travail ou d'accentuer les inégalités territoriales. Les rythmes, les temps scolaires, les conditions d'apprentissage ne peuvent être pensés indépendamment des moyens, des contenus d'enseignement et **de la place de l'EPS** dans la formation globale des élèves.

En 2026, le SNEP-FSU restera pleinement mobilisé pour **défendre la discipline, le statut des personnels, nos conditions de travail et une EPS ambitieuse pour tous les élèves**. Dans un contexte d'incertitudes, la force du collectif, de la solidarité syndicale et de l'engagement de chacun sera plus que jamais notre meilleur atout.

Très bonne année à toutes et tous, et restons unis, vigilants et déterminés.

Martial Nagel et Laurent Simonin
CO-Secrétaires Académiques
du SNEP-FSU Nancy-Metz

PSC - Observatoire de l'EPS	2
Le SNEP : une force stable	3
UNSS - Arrêt de travail	4
Congrès SNEP - Stage bad.	5
Formation initiale -Rupture c.	6
Stage corpo SNEP	7
Muts Inter - CAPA recours	8

Le métier
au cœur



Au cœur du métier

Ce bulletin est envoyé à tous les
collègues de l'académie grâce aux
cotisations des collègues syndiqués



La réforme de la **Protection Sociale Complémentaire (PSC)** impose à partir de **mai 2026** un **contrat santé obligatoire** pour tous les agents actifs de l'Éducation nationale, financé à **50 % par l'employeur (État)**. Le marché a été attribué au **consortium MGEN-CNP**.

Le contrat comporte :

- un **socle commun** de garanties (équivalent à l'offre MGEN de référence),
- deux **options payantes** pour renforcer les remboursements,
- des garanties additionnelles facultatives (obsèques, dépendance).

La **cotisation 2026** est fixée à **75,40 €**, dont 37,70 € financés par l'employeur, plus des contributions solidaires (2 % + 3 %).

Un **parcours d'affiliation** obligatoire (sauf dérogation) aura lieu entre octobre 2025 et février 2026 ; sans action, l'agent sera affilié au socle sans ayants droit.

La **prévoyance** (décès, invalidité, incapacité = complément salaire si arrêt maladie + de 3 mois) reste **facultative**, également gérée par la MGEN.

En ce qui concerne l'académie de Nancy Metz et du Grand Est :

- Les actives et actifs de l'académie ont **3 semaines à compter du 28/11 pour finaliser leur inscription**
- La **prévoyance** (notamment complément de salaire à partir de 3 mois de congé maladie) n'est pour l'instant pas comprise dans cette mise en place. Cela se fera **plus tard**.
- **Les retraité.es ont 2 ans** à compter du 01/05/2026 **pour se déterminer** sur leur choix (adhérer ou non au contrat collectif).

Les retraité.es sont exclu.es du financement par l'employeur. Elles/ils peuvent adhérer ou non au nouveau dispositif, avec une cotisation qui s'élèvera progressivement à 175 % maximum de la cotisation de base soit 132 € + les options éventuelles. **Elles et ils auront deux ans** à compter de mai 2026 **pour choisir**.

La **FSU** et le **SNEP** ne voulaient pas de cette réforme mais ont négocié des protections statutaires et défendent la perspective d'un "**100 % Sécurité sociale**" pour éviter un système à deux vitesses.

Martial NAGEL et Roland ROUZEAU

Compléments d'information : webinaires à venir par le **SNEP national**. Outils d'analyse sur le site national Retraité.es : roland.rouzeau@free.fr ou 06 89 10 35 17

LE SNEP-FSU VOUS DONNE LA PAROLE !

L'**observatoire de l'EPS** a pour **ambition** de voir l'évolution de notre discipline dans le temps long, de comprendre les transformations du métier et d'appréhender la dynamique de notre profession.

Cette enquête sera réalisée tous les ans pour analyser les évolutions. La défense et le développement de l'EPS passent par l'engagement collectif de tous et toutes, le SNEP-FSU appelle à renseigner massivement cette enquête nationale.

Du 17 novembre, date d'ouverture de la Semaine de l'EPS 2025, au 31 janvier 2026, tous·tes les enseignant·es d'EPS sont appelé·es à prendre la parole pour donner leur avis sur la situation.

Prenez le temps pour remplir et faites remplir l'observatoire de l'EPS ! En scannant le QR Code ci-contre

Le bureau académique





Tout d'abord un grand merci à vous qui êtes fidèles à notre engagement au service de l'EPS et du Sport Scolaire et de ses acteurs (enseignants et élèves).

Vous le savez pour le SNEP-FSU, **l'adhésion est vitale.**

- Elle nous donne du poids dans les revendications que nous portons.
- Elle nous permet de fonctionner grâce à l'apport des cotisations, pour organiser des stages, nous déplacer lors de nos nombreux travaux syndicaux.
- Elle nous permet surtout de construire, d'améliorer notre expertise en matière d'EPS et de Sport Scolaire, au fil des ans lorsque nous organisons des formations dans de nombreux domaines, accompagnons des collègues dans la tourmente ou en situation de mutations par exemple.

Les résultats lors des élections professionnelles nous portent largement en tête avec près de 80% et nous permet de siéger de manière majoritaire dans toutes les commissions académiques, départementales et même nationales. C'est aussi dans ces lieux de débats et de votes que notre expertise est reconnue de tous y compris l'administration.

Depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019 qui a supprimé de nombreuses instances où siégeaient les représentants des personnels comme les CAPA d'avancement d'échelon et de mutation par exemple, donnant ainsi à l'administration les pleins pouvoirs en matière de gestion de carrière, nombres de collègues ont eu le sentiment que le syndicat ne leur serait plus utile et on cesser d'adhérer !

Près de 20% de nos adhérents sont des retraités qui nous restent fidèles, car ils ont cette conviction de l'utilité du SNEP-FSU pour l'EPS et le Sport Scolaire qui ont été leur quotidien pendant une quarantaine d'année. Mais ils ont également des revendications qui leurs sont propres et que nous accompagnons. Enfin certains d'entre eux sont une aide précieuse dans certaines de nos tâches militantes comme l'impression et le routage de nos bulletins par exemple, nous les remercions.

Heureusement, l'adhésion est avant tout un acte politique et militant plutôt que d'être un achat de service ! C'est grâce à la fidélité de la grande majorité de nos adhérents que nous pouvons demeurer au service du plus grand nombre.

Ne restez pas seul et venez renforcer le SNEP-FSU.

Pour cela, je vous rappelle que :

- 66% de votre cotisation est déductible des impôts ou 100% est à inclure dans vos frais réels de l'année d'adhésion.
- Vous pouvez régler votre adhésion en plusieurs fois, jusqu'à 8 fois par chèque ou prélèvement automatique (dernier prélèvement en juin !).
- Vous pouvez adhérer en ligne en scannant ce QRCODE :



NOUVEAUTE ! désormais vous pouvez adhérer en ligne en plusieurs fois (8 max).

Si le coût peut paraître important, il faut savoir que pour un agrégé, classe exceptionnelle au septième échelon (cotisation la plus chère à 389€ par an), ce coût ne revient qu'à 0,71€ par jour de travail (36 semaines à 5 jours), déductions fiscales comprises. Pour un PEPS au troisième échelon (cotisation à 165€) le coût n'est que de 0,30€.

Philippe COLLOT, Responsable syndicalisation



En ce mois de novembre, le SNEP-FSU était, le seul syndicat représentatif des collègues, présent aux différents Conseils départementaux, et Conseil Régional UNSS de Nancy Metz, présidé par Monsieur le Recteur ; vous pouvez lire sur notre site nos déclarations liminaires.

Monsieur le Recteur a remercié l'ensemble des acteurs du sport scolaire pour le dynamisme et les excellents résultats de l'UNSS dans l'académie. Il félicite particulièrement les enseignants d'EPS pour leur engagement remarquable qui se traduit par une première place nationale de l'académie au regard du taux de participation avec 30,52% de licenciés UNSS en 2024/2025. Il rappelle l'importance et la place du sport scolaire dans l'académie. Le sport scolaire est un « pilier de l'académie » au service de l'épanouissement de tous les élèves par une pratique sportive volontaire. Il resitue les enjeux de santé publique pour notre jeunesse en termes d'inactivité physique, de temps d'écran et de santé mentale. L'EPS, le sport scolaire et l'ensemble des dispositifs sportifs complémentaires doivent s'articuler de manière cohérente et sans concurrence, pour renforcer la continuité des différents temps éducatifs et les opportunités de pratique pour tous les élèves. Deux AS ont été récompensées par le trophée académique UNSS

dans les catégories promotion-performance, et des témoignages de collègues d'EPS, et la présidente d'une AS, nous ont rappelé à tous pour quelles raisons, s'il en fallait, nous sommes engagés dans ce formidable défi du sport scolaire. Tous les membres acteurs sont bien sûr convaincus à plébisciter l'importance, le succès, le rôle éducatif, culturel, sanitaire, social et sportif de l'UNSS au sein de l'AS, et de ses différentes manifestations.

Mais... Il y a toujours des contraintes ou/et difficultés pourtant multiples, par exemples : Problèmes de mobilité et coût des transports, contrat d'affiliation, limites budgétaires de certaines AS, de collectivités.

L'UNSS 54 est la seule à ne rien demander aux AS pour le moment et cela en est la raison principale du déficit : Elle mettra en place la mutualisation des transports l'an prochain (25€ par animateur d'AS) ; beaucoup d'activité avec zones isolées (transports) et beaucoup d'activités organisées : il fallait revoir le système de calcul.

Or l'UNSS 55 suite à une bonne gestion, la mutualisation va passer à 100 euros au lieu de 200 euros l'an dernier.

C'est pourquoi les cadres et collègues, acteurs de L'UNSS, sont maintenant obligés de faire des choix, au détriment de la demande de nos licencié(e)s, cad de réduire ou/et d'abandonner le

volume de certaines activités !

, les de remplacement des cours de certains chefs qui anéanti leur rôle de président d'AS, la vétusté ou absence d'équipements sportifs....

Alors chers collègues, c'est en unissant nos forces que nous pourrons faire entendre notre voix : nous vous demandons d'être attentifs à toutes les revendications du SNEP afin de signer les pétitions, faire remonter vos difficultés, répondre aux enquêtes, assister à nos stages, et informer autour de vous, dans vos établissements, auprès des parents, dans les instances, dans la presse, auprès des élus, pour que nous soyons unis et indivisibles pour la défense de l'UNSS, sport scolaire pour tous et toutes.

*Christelle SCHULTE
et Pierre GOUDOT*

ARRET DE TRAVAIL : CONTRÔLE PAR VISIOCONFERENCE...

Lorsque vous êtes en arrêt de travail, l'Assurance maladie peut prendre l'initiative d'un contrôle médical pour vérifier que votre arrêt est justifié. Cet examen est effectué par un médecin-conseil de l'organisme. À compter de décembre 2025, ce contrôle médical peut être réalisé à distance, en visioconférence.

Pour lire l'article complet :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18672?xtor=EPR-141>

Le bureau académique



2025-2026 : UNE ANNEE DE CONGRES POUR LE SNEP ET SES ADHERENTS

Actu acad

Le SNEP-FSU dans son règlement prévoit une rencontre régulière avec ses adhérents pour faire le bilan des 3 années passées et pour orienter les actions des 3 années à venir. Le congrès rassemble ses temps de rencontre. En Lorraine, notre congrès académique aura lieu les 5 et 6 février 2026 à l'INSPE de Maxéville. Nous y ferons la synthèse des échanges réalisés lors des congrès départementaux qui se dérouleront comme suit :

- 54 : le 18 décembre 2025 9 heures 182 avenue du Général Leclerc Nancy.
- 55 : le 11 décembre 2025 9 heures Collège buvignier Verdun.
- 57 : le 8 janvier 2026 9 heures FSU rue du pré chaudron Metz
- 88 : le 18 décembre 2025 9 heures Maison des associations Quartier Magdeleine Epinal.

4 thèmes prioritaires seront débattus :

- Thème 1 : Redonner à l'école publique et l'EPS les moyens d'émanciper toutes les jeunes ;
- Thème 2 : Démocratiser l'accès au sport, à la culture et aux loisirs, une urgence pour la jeunesse et le pays ! ;
- Thème 3 : Reconnaître l'engagement des agents de la fonction publique, au service de l'intérêt général ! ;
- Thème 4 : Quel syndicalisme pour nos métiers et transformer l'avenir ?



Ces congrès sont statutairement ouverts aux seuls adhérent-es du SNEP-FSU.

Si vous souhaitez échanger et débattre sur l'évolution de notre métier dans tous les domaines qui le touchent et/ou sur notre syndicalisme, venez débattre et voter.

- **vous êtes adhérent, alors lisez le bulletin spécial que vous avez reçu ;**
- **vous n'êtes pas encore adhérent alors n'hésitez pas : rejoignez-nous rapidement et venez débattre avec nous pour porter votre voix et vos idées.**

Contactez le bureau académique du SNEP FSU : s3-nancy@snepfsu.net afin de recevoir une convocation à remettre à votre chef d'établissement 8 jours avant pour les AG départementales.

Martial NAGEL

STAGE PEDA SNEP

Le SNEP FSU de Nancy Metz propose un stage Syndical le **Jeudi 19 Mars au collège de Dommartemont** autour du thème des nouveaux programmes et des programmes alternatifs avec une activité support **le BADMINTON**

Ce stage sera animé par **Claire SACKPEY** membre du Groupe Educatif National.

Les nouveaux programmes d'EPS s'inscrivent dans une logique descendante et technocratique, éloignée des réalités du terrain. Derrière un discours de modernisation, c'est une vision réductrice de notre discipline qui s'impose, affaiblissant ses finalités culturelles, éducatives et émancipatrices.

Face à cela, le SNEP-FSU fait le choix de la **construction avec la profession**. Les **programmes alternatifs**, et le travail mené autour du **Badminton par Claire SACKPEY membre du Groupe Educatif National**, illustrent concrètement cette démarche : analyses théoriques solides, réflexion didactique exigeante et outils pédagogiques immédiatement utilisables par les collègues.

Là où les programmes institutionnels laissent souvent les enseignants sans véritables repères, nos propositions redonnent du sens, réaffirment le rôle de concepteur des professeurs d'EPS et placent la réussite de tous les élèves au cœur des apprentissages.

Dans un contexte où les syndicats sont trop souvent caricaturés comme de simples opposants, ces travaux prouvent au contraire que le SNEP-FSU est un syndicat de **revendication, mais aussi de propositions et d'expertise au service de l'EPS et du Service Public d'Education**.

Martial NAGEL



Le gouvernement a trouvé « la solution » pour pallier au manque de recrutement des professeurs : faire passer le concours du CAPEPS en L3 et proposer 2 années de formation...

Mais en quoi consiste exactement cette réforme de la formation des enseignants ?

Pour cette année les étudiants pourront passer le concours du CAPES soit en fin de L3 (3^{ème} année de la licence STAPS) soit en fin de M2 (2^{ème} année de master). les étudiants en M2 pourront s'inscrire aux 2 concours sauf pour 3 disciplines dont l'EPS. En effet pour les étudiants en STAPS le concours du CAPEPS en L3 ou en M2 est prévu le même jour obligeant les étudiants à faire un choix contrairement à la majorité des autres disciplines. Actuellement la plupart des UFRSTAPS ne peuvent pas préparer les étudiants au CAPEPS lors de l'année de L3. Les étudiants doivent se préparer aux concours par leur propres moyens avec le CNED par exemple.

Désormais en M1 pour les étudiants qui se destinent au professorat d'EPS, il y aura ceux qui ont été admis au CAPEPS et ceux qui n'ont pas réussi le concours. 2 promotions aux finalités différentes devront être mises en place sans moyen supplémentaire pour les UFRSTAPS qui devront donc faire des choix.

Pour les lauréats du CAPEPS en L3 dans notre académie il est prévu :

- En M2E/1 (1^{ère} année de master) 12 semaines en observation & pratique accompagnée avec 3 semaines au 1^{er} semestre en stage massé (en collège et en lycée) et 9 semaines en stage massé au second semestre (4 avec des permutation collège/lycée et 5 en responsabilité observée en lien avec discipline).
- Puis en M2E/2 (2^{ème} année de master) 18 semaines en responsabilité en mi-temps.
- Les lauréats du CAPEPS en L3 auront 1340€ comme salaire par mois durant leurs 2 années de formation. Ils seront affectés dans une académie en fonction des postes réservés aux stagiaires et de leur barème le plus petit de tous les lauréats. Dans notre académie , il est prévu d'accueillir à la rentrée 2026 : 30 stagiaires lauréats du CAPEPS en L3 et 30 stagiaires lauréats du CAPEPS en M2

Laurent SIMONIN

RUPTURE CONVENTIONNELLE DANS L'EN

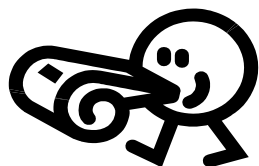
Entre droit individuel et réalités administratives...

La rupture conventionnelle permet à un agent titulaire de la Fonction Publique de convenir avec son administration d'une fin de contrat "négociée" ouvrant droit à une indemnité et, sous conditions, aux allocations chômage ; la procédure est encadrée (entretien(s), convention signée, délais de rétractation, calcul et plafonds de l'indemnité)

Points clés :

- Objet : départ "négocié" et radiation des cadres ; perte du statut de fonctionnaire.
- Procédure : entretien(s), convention officielle, délai de rétractation de 15 jours.
- Indemnité : calculée sur la base de la rémunération et de l'ancienneté, plafonnée ; droits sociaux (chômage, retraite) précisés par l'État.
- Terrain (Éducation Nationale) : des témoignages montrent que la voie est réelle mais parfois difficile à obtenir — refus motivés par des « disciplines en tension » (nécessité de service) ou des besoins de remplacement ; parcours administratif long mais possibilité de reconversion réussie.
- Conseil pratique : préparer un projet professionnel solide, contacter la DRH, et s'appuyer sur le SNEP pour monter/faire valoir le dossier.

Pascale VERGE-SEPANIK



STAGE CORPO CARRIERE

ACTU CORPO

20 JANVIER 2026

A LA MAISON DES SPORTS DE TOMBLAINE (54)

Bien comprendre sa carrière pour mieux vivre son métier !

ACCUEIL 8h30-9h

. 9h00-9h25 : **Ma carrière, c'est quoi ?** De quoi parle-t-on ? Mon statut et ses spécificités ? L'avancement dans ma carrière. Qu'est-ce qu'un échelon ? Un indice de rémunération ? Une promotion ?

. 9h25-10h : les **mandats du SNEP-FSU** sur le déroulement carrière. Qui sommes-nous ? Que défendons-nous ? Comment communique-t-on avec toute la profession ? (flash info, stages, bulletins papier, lignes téléphoniques, mailings, sites internet national et académique, fiches syndicales de suivi...) Et avec nos syndiqués ? (droit à un suivi individuel et à accompagnement face à l'administration, aide juridique...)

PAUSE 10h-10h15

. 10h15 – 11h : Explication des **nouvelles « LDG »**, Lignes Directrices de Gestion académiques pour les promotions et les mutations

Les grandes lignes : que sont ces LDG qui dirigent nos carrières ?

Les promotions : pour accéder à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle, à l'échelon spécial

. 11h-11h20 : Les **MUTATIONS INTER et INTRA** : l'expertise du SNEP au sujet du mouvement

. 11h20- 11h55 : les **CAPA encore existantes où le SNEP et la FSU interviennent pour vous défendre** : CAPA recours SIAE, CAPA avancement accéléré d'échelon, CAPA disciplinaires, CAPA titularisation des stagiaires. Un travail désormais fédéral FSU. Que fait-on avant ? pendant ? Après ? Rappel du contenu des différents dossiers.

REPAS 12h – 13h45

. 13h45-14h30 : les différents droits (IMP, demande de disponibilité, congés divers, ce que mon chef ne peut pas m'imposer...)

. 14h30-15h05 : **Retraite** (cessation progressive d'activité, préparer son dossier de départ en retraite)

PAUSE 15h05-15h15

. 15h15-15h30 : A un an de la fin du mandat actuel, anticiper les **futures élections professionnelles** (décembre 2026) : quel avenir du paritarisme à Nancy-Metz ? Il s'agit d'élire pour 4 ans vos commissaires paritaires, représentants des personnels, qui siègent face à l'administration et défendent vos dossiers. En quoi cela est important ?

. 15h30-16h15 : **points divers** (si vous avez des questions faites les parvenir en amont au SNEP à : corpo-nancy@snepsu.net)

FIN DU STAGE à 16h15

Demande ci-dessous à déposer avant le 20 décembre 2025

Laetitia SOBAC

Mme-M. Nom Prénom
Professeur-e d'EPS
Etablissement, ville

A Monsieur le Recteur de région Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz.
S/C de Monsieur le Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale de Nancy-Metz
S/C de Madame, Monsieur chef-fe d'établissement

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé **Le mardi 20 janvier 2026 de 9h heures à 17 heures** pour participer à un stage de formation syndicale dont l'intitulé est :

« Stage CORPO-CARRIERE : bien comprendre sa carrière pour mieux vivre son métier ! »

Ce stage aura lieu à la maison des sports, rue Jean Moulin à Tomblaine.

Il est organisé par le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O. du 06 janvier 2000). Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, mes salutations respectueuses.

À le/12/2025

(Au plus tard le 20/12/2025 !)

Signature



Du 8 janv - 12 h au 23 janv 2026 - 12 h : Affichage sur SIAM des barèmes calculés par l'administration.

Vous avez accès sur SIAM à votre liste de vœux et aux barèmes provisoires calculés par l'administration (accès à partir du 08/01). A cause de la loi Fonction Publique qui retire aux élus des personnels leurs prérogatives en matière de contrôle des opérations de mouvement, nos commissaires paritaires n'ont accès qu'aux informations que vous nous transmettez et ne peuvent eux-mêmes vérifier directement l'exactitude des barèmes et les faire corriger en cas d'erreur (ce qu'ils faisaient auparavant). **Ainsi vous faut-il vous-même vérifier l'exactitude des éléments affichés sur SIAM et éventuellement contester les décisions de l'administration.**

En cas de problème, vous devrez réagir rapidement en portant réclamation auprès des services rectoraux en envoyant l'annexe (avec le Guide Mutations 2026 sur SIAM), complétée des pièces justificatives, à l'adresse suivante : mvt2026@ac-nancy-metz.fr.

Pendant cette période, les commissaires paritaires FSU aident les adhérents à vérifier leur dossier et les accompagnent dans leurs démarches en cas de contestation de barème. Documents rectoraux : l'annexe de demande de rectification du barème téléchargeable sur SIAM.

Du 27 janv - 12 h au 31 janv 2026 : période d'affichage des barèmes définitifs.

Laetitia SOBAC

CAPA DE RECOURS 2026 : REVISION DES AVIS RECTEUR SUITE AUX RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

En janvier 2026 se tiendra comme chaque année la CAPA de recours des avis de rendez-vous de carrière, « nouvelle formule » depuis 2025 : en effet cette CAPA est dorénavant **commune à tous les corps du second degré, y compris les agrégés**. Ce qui ne facilite pas le rôle et le travail des commissaires paritaires représentants élus des personnels.

Avant de siéger, pour préparer au mieux cette CAPA, nous étudions tous les dossiers de recours que les collègues nous aurons préalablement adressés. Après avoir lu notre déclaration respective, nous défendrons les dossiers et ferons des propositions pour faire modifier les avis pour qu'ils deviennent plus favorables aux collègues.

Merci aux collègues qui nous ont fait confiance et nous auront transmis leur dossier de recours en CAPA.

Nous conseillons vivement à nos collègues de formuler des recours lorsque leur première demande de révision d'avis n'a pas été acceptée par le recteur. Osez le faire : vous avez 30 jours francs pour déposer cette demande. En effet, le recteur pense sûrement que l'évaluation de ses personnels et ses avis finaux posés le sont avec justesse, alors que ce n'est pas toujours le cas... Et forte de ce sentiment, cela conforte l'administration dans son évaluation initiale, et montre ainsi sa rigidité quant à la révision de l'avis. Ce qui ne serait peut-être pas le cas si les nombreux collègues déçus saisissaient la CAPA : les négociations argumentées en séance seraient alors plus favorables aux collègues à n'en pas douter.

N'oubliez pas de nous faire parvenir tous les éléments nécessaires, votre fiche de suivi individuel (téléchargeable sur le site national du SNEP-FSU : <https://lesite.snepfsu.fr/ma-carriere/evaluation-avancement-et-remuneration/profs-deps/fiches-corpo-pour-les-profs-eps/>) ainsi que la copie de votre courrier de saisine à : corpo-nancy@snepfsu.net

Laurence BAUDESSON et Laetitia SOBAC – Elues paritaires SNEP-FSU